

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Mandature 2022-2026

DÉLIBÉRATION N° 2023/13

**ASSEMBLEE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023****ESADD – Ecole Supérieure Appliquée au Design et au Digital :
Autorisation de signature de la convention de prestations de services
entre la CCI et l'ESADD – Année 2023***(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)*

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, s'est tenue, à Dijon, en présentiel, la sixième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 45
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 24
- Quorum = 23 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 13

Membres Titulaires ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBEBI, Vice-Président – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Sandrine BRATIGNY – Chantal CLERC – Anne-Lise FRESARD – Patrick GRANDAY – Agnès HUE – Emilie MARTIN – Clémence MOSET – François PARRY – Pierre PETITJEAN – Benoit PHILIPPE – Denis REGNAULT – Michaël RENAUD – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT – Carole THUEL.

Membres Titulaires excusés :

- Bruno DORMOY, Trésorier – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau
- Thierry ANDRE – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Pascal DENIS – Bernadette DE SAINT-JEAN – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Pascal GIRARDOT – Charlene GORZEGNO-BAGOT – Youcef HAMOUDI – Corinne JOURDAIN-GROS – Céline LACOUR – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Julie LORRAIN – Camille MICHELIN-TOITOT – Stéphane MONTOUT – Dominique POURCELLY – Pauline ZACHARIE.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Sous format associatif, l'ESADD (Ecole Supérieure Appliquée au Design et au Digital) a été créée en juillet 2019 par les CCI Côte d'Or Dijon Métropole, la CCI de Saône et Loire, la CCI du Doubs et la CCI de Haute Saône. Cette école a pour vocation d'offrir 3 niveaux de services aux entreprises :

- De la prise de conscience de ce que la transformation numérique apporte à l'entreprise
=> **la création d'un LAB** pour montrer et favoriser l'expérimentation
- D'un conseil individualisé pour conduire cette transformation au sein de l'entreprise
=> **le « BIZ »**
- Des compétences pour faire monter en compétitivité les entreprises
=> **la School**

Les CCI Métropole de Bourgogne et Saône–Doubs ont réaffirmé leur engagement dans l'accompagnement à la stratégie et la supervision de la croissance des activités de l'ESADD.

La nécessité de sécuriser la pédagogie, d'accompagner le développement de l'école, et de rechercher un allègement des charges de fonctionnement de l'ESADD dans sa période de lancement grâce à la mutualisation, est ressortie comme une démarche très pertinente stratégiquement, et efficace dans sa projection budgétaire qui vise l'équilibre financier à 5 ans après son lancement.

Aussi, les membres du CA et de l'AGE de l'ESADD du 23.11.2021 ont validé le rapprochement de la direction de l'ESADD avec celui de CCI Formation en désignant Mme Séverine DELIDAIIS nouvelle Directrice de l'Etablissement de l'ESADD en fin d'année 2021, remplacée à son départ, par Olivier DALLA PIAZZA le 8 décembre 2022.

De leur côté, les membres du Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne ont validé le 19 janvier 2022 la pertinence de cette mutualisation qui permet de valoriser également financièrement les fonctions supports apportées par la CCI MDB à l'ESADD.

La convention intègre ces directives qui visent à organiser et répondre aux besoins de l'ESADD, plus particulièrement liés :

- ⇒ Au cadrage des diplômes Bachelor et Mastère pour sécuriser la conformité aux exigences pédagogiques, mais aussi aux obligations de la norme Qualiopi et favoriser la réussite des élèves aux examens.
- ⇒ Au déploiement des relations entreprises pour renforcer son positionnement dans son écosystème, adapter son offre de services aux attentes des entreprises, développer des actions partenariales, ainsi qu'un portefeuille d'entreprises pour faciliter l'immersion et l'insertion professionnelle des élèves.
- ⇒ Au déploiement des actions de communication pour développer la notoriété de l'Ecole, son attractivité et faciliter ainsi le recrutement des étudiants.
- ⇒ A l'animation du comité technique, mettant au cœur de celui-ci les entreprises, pour favoriser la réflexion sur la politique innovante et ambitieuse de l'Ecole, facteur différenciant et stratégique de l'ESADD.
- ⇒ A la bonne gestion de l'école sur l'ensemble des fonctions supports nécessaire à son bon fonctionnement.
- ⇒ A la mutualisation des infrastructures entre l'ESADD et CCI FORMATION dans un esprit « campus » sur le site de la Toison d'Or.

Pour y parvenir, la CCI Métropole de Bourgogne propose :

- La mise à disposition d'espaces de travail dans les locaux de CCI FORMATION au sein du Campus Toison d'Or, et notamment les amphithéâtres pour des interventions en arts plastiques nécessitant de grands espaces et des surfaces de stockage des réalisations et du matériel pédagogique, ainsi qu'une salle informatique dédiée pour accueillir des groupes de 30 à 36 étudiants.

- La mise à disposition de compétences mutualisées qui seront refacturées à l'ESADD :
 - ✓ Direction de l'ESADD
 - ✓ Supervision de la pédagogie
 - ✓ Assistance comptable et contrôle de gestion
 - ✓ Assistance RH
 - ✓ Assistance en matière de communication
 - ✓ Assistance et conseil en matière d'informatique
 - ✓ Assistance et conseil en matière de sécurité
 - ✓ Assistance logistique et conseil sur les moyens généraux

Une convention formalise pour l'année 2023 les services apportés par la CCI Métropole de Bourgogne et refacturés à l'ESADD pour son bon fonctionnement et déploiement. Elle s'inspire de la convention qui avait été entérinée pour l'année 2022.

A titre indicatif, le montant total s'élève à 54 380 € HT, qui fera l'objet d'un réajustement à l'Euro près en fonction de la réalité des prestations.

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne réuni le 27 septembre 2023, lequel a donné à un avis favorable, et soumis à l'avis de la Commission des Finances du 15 novembre.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT l'intérêt que porte la CCI Métropole de Bourgogne au développement des activités de l'ESADD,

CONSIDÉRANT le projet de convention entre la CCI Métropole de Bourgogne et l'ESADD pour l'année 2023 dans la lignée de celle entérinée en 2022,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau en date du 27 septembre 2023,

CONSIDÉRANT l'examen de la Commission des Finances réunie le 15 novembre 2023,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE

- **APPROUVE** le projet de convention entre la CCI Métropole de Bourgogne et l'ESADD,
- **AUTORISE** son Président à signer tous documents relatifs à cet objet.

Fait à Dijon, le 29 novembre 2023
Pour copie conforme

Le Président,


Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,


Carole THUEL